



Définition

L'orthophoniste (ortho : correct, phonè : voix) est le professionnel de santé qui assume la responsabilité de la prévention, de l'évaluation, du traitement et de l'étude scientifique des déficiences et des troubles de la communication humaine et des troubles associés. Dans ce contexte, l'orthophonie concerne toutes les fonctions associées à la compréhension, à la réalisation et à l'expression du langage oral et écrit, ainsi que toutes les autres formes de la communication non-verbale. (Source : Fédération Nationale des Orthophonistes)

La dénomination orthophoniste est utilisée en France et au Canada.

Celle de « Logopède » est utilisée en Belgique, celle de « Logopédiste » en Suisse.

Dans les pays anglo-saxons on parle plutôt de "speech and language therapist" ou SLT, ou encore "speech and language pathologist" (SLP).

Champs d'intervention :

Les champs d'intervention de l'orthophonie sont variés et s'adressent à toutes les classes d'âges.

Ils évoluent en fonction des progrès de la médecine et de la science et des avancées des disciplines (psychologie, neuropsychologie, phoniatrie...) auxquelles elle est liée.

Parmi les différents domaines d'intervention de l'orthophoniste, nous pouvons noter (liste établie depuis notre nomenclature et un article qui émane de l'encyclopédie en ligne Wikipedia) :

- les troubles et retard de langage oral chez l'enfant (troubles articulatoires, retards de langage et de parole, souvent plus ou moins associés)
- les dysphasies (atteinte plus sévère et structurelle du langage ;
- les troubles du langage écrit (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie)
- les troubles du raisonnement logico-mathématique (dyscalculie)
- les troubles secondaires à une déficience sensorielle, en particulier auditive (démutisation des enfants sourds, éducation à la lecture labiale et aux prothèses auditives ou implants cochléaires)
- les troubles liés aux maladies génétiques (trisomie 21, Syndrome de l'X fragile, maladies rares)
- les troubles liés aux atteintes neurologiques en période anté et péri-natale (prématurité sévère, infirmité motrice cérébrale ou IMC) ;
- l'éducation à la communication et au langage chez des enfants atteints de troubles envahissants du développement (autisme, Asperger)
- les troubles liés aux malformations congénitales de la face (fente vélo-labio-palatine)
- les troubles de la respiration, de l'articulation et de la déglutition dans le cadre d'un traitement d'orthodontie
- la rééducation tubaire, la rééducation de l'insuffisance vélaire
- les troubles liés aux atteintes du système nerveux central ou périphérique (AVC, maladies neurodégénératives...) pouvant provoquer une aphasie, une dysphagie, une dysarthrie,
- le bégaiement, les troubles de la fluence verbale
- les troubles causés par une dégénérescence des structures cérébrales (maladie

d'Alzheimer, maladie de Parkinson, Sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique) et le maintien des fonctions de communication, d'alimentation et déglutition, de la mémoire et de certaines fonctions cognitives dans ces différentes maladies

- la dysphonie et la dysodie (troubles de la voix chantée), liées à une atteinte organique ou fonctionnelle du larynx ;
- l'éducation à la voix oesophagienne ou trachéo-oesophagienne dans les séquelles de chirurgie laryngée (laryngectomie)

Pour plus de détails concernant les différents champs d'intervention de l'orthophoniste nous vous renvoyons à la nomenclature (fiches pratiques [1] No 849, 867 et 1296).

Le bilan orthophonique :

Avant toute prise en charge, l'orthophoniste pratique un acte spécifique de dépistage et d'évaluation, nommé « Bilan Orthophonique », il est de plusieurs types :

- déglutition et des fonctions oro-myo fonctionnelles
- phonation (voix parlée et chantée)
- langage oral et/ou bilan d'aptitudes à l'acquisition du langage écrit
- langage écrit
- dyscalculie et des troubles du raisonnement logico-mathématique
- troubles d'origine neurologique (aphasie...)
- bégaiement

langage dans le cadre des handicaps moteurs, sensoriels ou mentaux (inclus surdit , IMC, autisme, maladies g n tiques)

Deux sortes de bilans peuvent  tre demand s par le m decin prescripteur :

– soit un « Bilan orthophonique avec r ducation si n cessaire »

Ce libell  est le plus fr quent, l'orthophoniste r alise le bilan et  tablit le nombre de s ances et la cotation n cessaires. Il adresse un compte-rendu au m decin et  tablit une demande d'entente pr alable avec la Caisse d'Assurance Maladie dont d pend l'assur .

– soit un « Bilan orthophonique d'investigation »

Ce libell  est plus rare, dans ce cas le m decin fait appel   l'expertise de l'orthophoniste pour confirmer ou infirmer un diagnostic. L'orthophoniste r dige son bilan et le m decin, le cas  ch ant prescrit des s ances (cotation et nombre de s ances). En fonction de cette prescription, l'orthophoniste  tablit une demande d'entente pr alable avec la Caisse d'Assurance Maladie dont d pend l'assur .

Le nombre de s ances :

Le nombre de s ances varie entre 30 et 50 et leur dur e varie entre 30 et 45 minutes.

Une s rie de 30 s ances peut  tre suivie de 20 nouvelles s ances, au terme des 50 premi res s ances un bilan de renouvellement peut s'a rer n cessaire et peut  tre suivi d'une prescription de 30 nouvelles s ances.

Une s rie de 50 s ances peut  tre suivie de 50 nouvelles s ances, au terme des 100 premi res s ances un bilan de renouvellement peut s'a rer n cessaire et peut  tre suivi d'une prescription de 50 nouvelles s ances.

Le tarif des s ances :

Les Orthophonistes sont des professionnels conventionnés, par conséquent leurs tarifs sont fixes. Les dépassement d'honoraires sont rares.

Le tarif des bilans et des séances varie selon la cotation des actes (coefficient qui multiplie la valeur de l'AMO (Acte Médical Orthophonique)).

*** [Cliquez ici pour consulter une grille tarifaire des actes d'orthophonie](#) [2]

Lieux d'exercice :

L'orthophoniste exerce le plus souvent son activité en cabinet libéral (près de 80 % des orthophonistes), soit avec d'autres orthophonistes (associés ou collaborateurs), soit avec d'autre professionnels de santé (cabinets pluridisciplinaires, Maisons de Santé...). Il peut être amené à se déplacer au domicile des patients lorsque leur mobilité est réduite (troubles neurologiques, maladies dégénératives, maladie d'Alzheimer...), il peut intervenir à titre privé aussi en maison de retraite, centre hospitalier...

Il peut exercer comme salarié (hôpitaux, cliniques, centres médico-psychopédagogiques (CMPP), centres spécialisés pour l'enfance inadaptée (handicap mental, sensoriel...).

Une partie des orthophonistes (15 %) a un exercice mixte (temps partiel salarié associé à une activité libérale).

Ses partenaires :

Les Orthophonistes se situent au carrefour de plusieurs professions liées à l'éducation, la pédagogie, la santé. Par conséquent, ils fonctionnent généralement en réseau avec différents professionnels avec lesquels ils ont des échanges réguliers, ils participent aussi à des réunions de synthèse pluridisciplinaires.

Parmi ces partenaires on peut citer :

- d'autres orthophonistes
- les enseignants et professeurs
- les professionnels des Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) soit les enseignants spécialisés, - rééducateurs et psychologues scolaires
- les médecins généralistes, les professionnels de PMI, les Oto-Rhino-Laryngologistes, les Phoniâtres
- les psychologues, pédopsychiatres
- les neurologues, neuropédiâtres, neuropsychologues
- les psychomotriciens et ergothérapeutes
- les orthoptistes...

Partage des informations, confidentialité, secret médical:

Il convient de signaler que l'Orthophoniste est soumis au secret médical, il vous appartient donc de l'autoriser ou non à divulguer des informations dans l'intérêt du bon déroulement de la prise en charge. Vous pouvez aussi déterminer à quels professionnels les informations doivent être transmises.

De même vous êtes dépositaires du dossier médical qui vous concerne directement ou celui d'une personne (enfant ou adulte) dont vous êtes le tuteur légal, depuis la loi Kouchner du 4 mars 2002, vous êtes en droit de demander une copie des différents éléments qui le composent, en particulier des bilans orthophoniques. Libre à vous de transmettre ensuite ces documents aux professionnels que vous souhaitez (en prenant comme précaution qu'il soient eux aussi soumis au secret médical).

Effectif et salaires :

Au 1er janvier 2009, il y a 18 979 orthophonistes en France (14 744 libéraux, 3772 salariés), la majorité des orthophonistes (95%) sont des femmes. Le nombre d'étudiants formés chaque année est limité par un numérus clausus.

En libéral, un professionnel peut gagner en moyenne 2200 euros bruts par mois (tarifs conventionnés fixés en accord avec les caisses d'assurance maladie et la profession), cela varie en fonction du nombre de patients, d'éventuelles spécialisations, de la situation géographique du professionnel. Il faut savoir que les charges sociales (Urssaf, cotisations assurance maladie, retraite...) représentent 45 % des revenus.

En salarié (début de carrière) la rémunération est d'environ 1600 euros.

Dans le secteur hospitalier le salaire varie de 1200 à 2400 euros en fonction de l'ancienneté.

Bibliographie :

L'Orthophonie en France, de Jean-Marc Kremer, Emmanuelle Lederle, Que sais-je ? N° 2571 (6ème édition), ISBN : 978-2-13-057672-3

J'ai rendez-vous chez l'orthophoniste, Dolley Marie Agnes, Pocket, ISBN : 2-266-05576-3

Les 500 conseils de l'orthophoniste - Les troubles du langage, Jean-Marc Kremer et Josette Lyon, ISBN : 2-84319-105-X

Le métier d'orthophoniste : Langage, genre et profession - Laurence Tain, Laurence Adélé, Alain Morgon, Claude Dubar - Editions ENSP - ISBN-13: 978-2859529314

On me dit de l'emmener chez l'orthophoniste : Est-ce vraiment nécessaire ? - Nadira Anacleto, Sylvie Baussier - Albin Michel - 2006 - ISBN : 978-2226169013

Des sites Internet à consulter :

Le site de la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO)

<http://www.orthophonistes.fr> [3]

Le site de la Fédération des Orthophonistes de France (FOF)

<http://fof.ees-assurance.fr> [4]

Site dédié à la prévention des troubles du langage et l'illétrisme réalisé à l'initiative de la Fédération Nationale des Orthophonistes

<http://www.info-langage.org> [5]

URL source: <https://www.orthomalin.com/parents/qui-est-orthophoniste>

Liens

[1] <http://www.orthomalin.com/ressources/fiches/index.html>

[2] <http://www.orthomalin.com/actualites/actualite-professionnelle/article-1450.html>

[3] <http://www.orthophonistes.fr>

[4] <http://fof.ees-assurance.fr>

[5] <http://www.info-langage.org>